



Samedi 28 juin 2025 (après-midi)

RANDONNEE CYCLO DES CIGOGNES DE TARBES

Ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Cyclotourisme & aux non licenciés

Amis sportifs, 3 parcours vous sont proposés :

PARCOURS CYCLO 40KM-D+ 587 (vert) Open Runner 21592876

Tarbes quai de l'Adour palais des sports, Soues, D292, Barbazan-Débat, TAD D817, Haut de la cote de Piétat, TAG Chemin des crêtes D119, TAD D21, Sarrouilles, TADD135, Lansac, TAD D5, Lespouey, TAG D817, TAG D46, Bordes, Peyraube, D20, **Moulédous Point Ravitaillement**, Gourdon, TAG D21, Laslades, Sarrouilles, Séméac, Tarbes

PARCOURS CYCLO 60 KM-D+ 688 (bleu) Open Runner 21606251

Tarbes quai de l'Adour palais des sports, Soues, D292, Barbazan Débat, TAD D119, Allier, Bernac Débat, Bernac Dessus, TAG D119A, Hitte, Luc, TAD D28, Oléac- Dessus, Tournay, TAD D20, Peyraube, **Moulédous Point Ravitaillement**, Goudon, Thuy, Aubarède, TAG D1, Cabanac, TAG D14, TAD D21, Laslades, Sarrouilles, Séméac, Tarbes

PARCOURS CYCLO 79KM-D+ 1014 (rouge) Open Runner 21606535

Tarbes quai de l'Adour palais des sports, Soues, D292, Barbazan Débat, TAD D119, Allier, Bernac- Débat, Bernac- Dessus, TAG D119A, Hitte, Luc, TAD D28, Oléac- Dessus, TAD83 Poumarous, Cieutat, TAG D20, Rond-Point TAG D938, Abbaye Escaladieu, TAG 14, Gourgue, Ricaud, TAG D817, Ozon, Tournay, TAD D20, Peyraube, **Moulédous Point Ravitaillement**, Goudon, Thuy, Aubarède, TAG D1, Cabanac, D1, TAG D632, TAG D5, Hourc, Souyeaux, TAD D21, Laslades, Sarrouilles, Séméac, Tarbes

Tarif :

5 € comprenant le ravitaillement à mi-parcours (Mouledous) & le casse-croûte à l'arrivée (au Quai de l'Adour palais des sports)

Renseignements :

En cas d'URGENCE : 18 Pompiers ou 112 ou Samu 15

En cas de petits problèmes techniques (pannes): Tel: 06.28 25 56 14 (Francis)

Règlement :

- Cette randonnée est soumise au règlement de la Fédération Française de Cyclotourisme et ouverte à tous les cyclotouristes, licenciés ou non.
- Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs non accompagnés.
- Chaque participant se considérera comme étant en excursion personnelle. Il devra se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des localités traversées.
- Les départs se feront de manière échelonnée, à l'initiative de chacun et par groupe de 15 cyclos maximum.
- La circulation en peloton n'est pas autorisée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents matériels ou corporels, d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.
- Cette randonnée n'étant pas une compétition, ni temps ni classement ne seront publiés.
- Chaque participant devra être assuré par des garanties conformes aux dispositions articles L.321-1 et L.331-9 du code du sport et devront attester être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.
- Port du casque recommandé.